



Séance de la Commission du personnel

14 mars 2016 – 12h-14h, Uni Dufour, salle 260

PV projet

Excusée : Mme S. Rubal

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Suivis :

a. Discussion sur les charges des maîtres-assistant-e-s

Le groupe de travail formé lors de la dernière réunion s'est réuni. La conclusion principale est que ce qui est fait doit être reconnu (p. ex. le suivi de thèses doit apparaître au CV, etc.), mais également qu'il ne faut pas trop surcharger les MA et prêter leur perspectives de carrière.

→ Ce point sera abordé en bilatéral avec les doyens puis en CRD.

D. Konstantas pose la question de l'habilitation à diriger des recherches, qui n'existe plus à l'UNIGE. Ceci pose un problème de cohérence avec des universités étrangères, surtout françaises.

→ Selon M. Oris, ce point devrait être soulevé dans une instance plus académique. Il sera donc abordé lors d'un CRD.

b. Questionnaire pour le corps intermédiaire

L'association du corps intermédiaire s'est saisie de l'idée et se propose de le faire en partenariat avec le Rectorat comme proposé à la séance précédente. Le questionnaire est en cours d'élaboration et abordera les thématiques suivantes : statut, cahier des charges concret, santé au travail. M.-C. Cors-Huber indique qu'il serait bon d'aborder les questions de manière large afin d'avoir des pistes claires d'action le cas échéant.

→ Une présentation des questions sera faite à la prochaine séance.

3. SCORE : implication de l'UNIGE dans le travail sur l'échelle des traitements

M.-C. Cors-Huber confirme que l'UNIGE n'est pas impliquée, pas plus que les autres grandes institutions autonomes. L'échelle publiée en 2013 a été concoctée par l'OPE et validée par l'ancien Conseiller d'Etat D. Hiler. L'UNIGE a poliment prié le Conseil d'Etat de ne pas statuer sans consulter les institutions et a pour l'instant reçu une réponse orale affirmative, mais sans indication de délai.

Officieusement, à ce stade le PAT est seul concerné. Pour le PENS, la grille actuelle sera maintenue.

P. Brawand donne l'exemple de la médecine où il y a 55 fonctions PAT ! Ne serait-il pas plus logique de se retirer du projet dans l'autonomie ?

M.-C. Cors-Huber répond que la loi et le statut prévoient l'inclusion du PAT dans le système de l'Etat et donc de SCORE.



A. Bossard précise qu'à ce jour il n'y a en fait pas de négociation avec les représentants du personnel. Il y a des séances au cours desquelles des informations plutôt obscures sont données. Effectivement les droits sont acquis, par contre les nouveaux engagements risquent pour une grande partie de se faire à des niveaux inférieurs de rémunération.

M.-C. Cors-Huber rappelle que tout changement crée des inégalités, comme par exemple l'introduction du 13^e salaire qui a résulté en une perte globale pour tous. La première grille publiée pour le projet SCORE prévoit un coût de 65M, ce qui fait qu'on peut douter de la faisabilité du projet au vu des finances cantonales. Mais l'UNIGE reste attentive bien sûr.

J.-H. Morin souligne que le fait que la méthode soit secrète est intolérable.

4. Référent unique pour le suivi des absences maladie et accident longue durée (voir procédure distribuée en octobre 2015 en annexe)

P. Brawand demande des détails sur les procédures relatives à l'AI. M.-C. Cors-Huber rappelle qu'il y a maintenant deux niveaux, soit la détection précoce dès 120 j et dans un deuxième temps (365 j) la demande de rente. La première facilite la deuxième car l'AI veut s'assurer qu'il n'y ait pas d'adaptation du poste possible.

P. Brawand souhaite, étant donné la multiplicité des interlocuteurs et l'extrême fragilité physique et morale de ces personnes, leurs accompagnements par un référent unique, sorte de facilitateur. M.-C. Cors-Huber répond que dans le contexte actuel une création de poste serait extrêmement difficile ; de plus le service de santé de l'Etat a des assistants sociaux à disposition ; enfin, certaines démarches sont inévitables car demandées par l'AI. P. Brawand exprime des réserves compte tenu qu'une assistante sociale peut diligenter l'ensemble de ces démarches et au vu du volume très faible de cas à traiter (6 par an). Par conséquent, la charge de travail ne nécessiterait pas forcément la création d'un poste.

M. Oris remarque que l'option d'avoir une personne à disposition pourrait être intéressante. J.-H. Morin rappelle l'option d'un « human helpdesk » déjà évoquée à la séance d'octobre 2015.

➔ La question sera creusée, potentiellement en partenariat avec l'Etat, les HUG, autres... et dans un premier temps l'information pertinente sera clairement mise à disposition en ligne. Un retour sera fait à la prochaine séance.

A. Bossard aborde le sujet de la nouvelle application de gestion des absences dans laquelle les situations des gens sont visibles par tous. M.-C. Cors-Huber explique que c'est une question de structure organisationnelle, parfois celle-ci doit être revue pour éviter une telle diffusion.

5. Logiciel de gestion de parc informatique – quid d'un piratage ?

Invité : J.-F. Rossignol (DiSTIC) – 13h15

M. Rossignol précise qu'il s'agit d'un logiciel d'inventaire, de collecte d'information sur les composantes sécurités actives sur le poste, et de listage des logiciels installés. Aucune information personnelle n'est remontée, ni aucune intervention sur les postes n'est faite. Le risque zéro n'existe pas mais un certain nombre de garanties le rendent acceptable. Le logiciel PCM est corrigé en continu ; à ce jour aucune vulnérabilité n'est détectée. Il s'agit de plus d'un logiciel plutôt confidentiel, peu intéressant pour les cyberpirates.



M. Hagemann demande ce qu'il en est pour les postes de contrôle d'équipements scientifiques. J.-F. Rossignol répond que pour ce type particulier de poste soit le logiciel n'est pas installé, soit seules les informations d'inventaire sont remontées.

6. Normalisation des délais dans la libération des fonds LPP de la CPEG

M. Oris posera la question. Le cas échéant, une séance d'information pourra être organisée pour la Commission. A. Bossard indique qu'elle croit savoir qu'il n'y a plus beaucoup de cas en retard.

7. POSTDOC : recrutement depuis les pays tiers

Le problème est l'obtention du permis. Après 3-4 ans, les autorités fédérales considèrent qu'il ne s'agit plus de formation. Il est toujours possible de demander un permis de travail, mais ici surgit le problème des organismes cantonaux qui ne sont pas très favorables à l'octroi de permis pour des ressortissants des pays tiers.

Une action commune au sein de Swissuniversities a été proposée par le Rectorat, mais sans succès car les autres universités se sont déjà adaptées à la politique restrictive de Berne et les autres cantons concernés ont une politique plus large que Genève en matière d'octroi de permis de travail.

8. Modifications de la grille salariale des Post-docs

La grille de coulissement montre que la progression salariale ne sera pas la même pour tout le monde, mais à minima les post-docs se situeront en 14/0.

L'annuité redémarre bien après la première année.

On voit apparaître des changements au niveau du temps de travail sur lesquels ces augmentations de salaire sont reportées.

M. Oris et M.-C. Cors-Huber précisent que le FNS compense ce mouvement si en fin d'exercice le fonds est déficitaire du fait de ces augmentations de salaire. Pour des fonds DIP ou d'autres fonds extérieurs l'autre seule option est de terminer le contrat plus tôt.

9. Quelles sont les décisions d'application à l'Université des coupures budgétaires prévues par le nouveau (futur) budget du canton?

M. Oris souligne que l'on ne sait pas ce qui va être voté, donc décidé. A la dernière réunion DIP-UNIGE, la Conseillère d'Etat A. Emery a indiqué qu'à son avis il n'était pas clair que cette diminution de 5% survive. De même, elle a parlé d'un possible retour à l'actualité de la Convention d'objectifs (COB).

Tout ceci changerait radicalement la situation actuelle dans laquelle le Rectorat était parti sur des instructions de coupures. Mais ceci est complètement incertain vu les informations sur la CPEG qui sortent dans la presse ces jours ; une recapitalisation creuserait la dette cantonale et pousserait à des coupures.

Par ailleurs, les fonds fédéraux vont augmenter moins qu'espéré si le parlement avalise les propositions du gouvernement. Swissuniversities a décidé de retirer 100M sur les fonds d'infrastructure pour réalimenter l'allocation de base et en lisser la progression au cours des prochaines années. Les scénarios d'allocation pénalisaient deux grandes universités de recherche, ZH et GE. Le nouveau scénario est plus favorable et implique des montants à hauteur de 12 à 15 millions par an – qui pourrait être utilisés en remplacement de la COB.

Dans ce cadre général, pour 2016, les coupures identifiées sont indolores mais pas bénignes : les fonds de réserve ont été vidés, ce qui évidemment contient



une part de dangerosité. Les usages du Fonds d'innovation et de développement (FID) et de la Réserve stratégique sont en train d'être analysés au cas par cas. Dans l'optique du -5%, le FID ne serait pas réapprovisionné puisqu'il est alimenté par les non-dépenses. Pour la réserve stratégique, des opérations immobilières (Carl-Vogt, Battelle) permettent des rentrées, mais uniquement ponctuelles. Dès lors, dans les services communs, les renouvellements de postes jusqu'en classe 19 ne seront plus automatiques à échéance de la durée de financement (3 ans), l'idée étant chaque fois que cela fait sens de reprendre sur la ligne libérée quelqu'un qui est actuellement sur le FID. Ceci s'applique uniquement aux services centraux pour l'instant.

10. Divers

La prochaine séance sera organisée via un doodle, toujours un lundi entre 12h et 14h.



l'idée étant chaque fois que cela fait sens de reprendre sur la ligne libérée quelqu'un qui est actuellement sur le FID. Ceci s'applique uniquement aux services communs pour l'instant.

11. Divers

La prochaine séance sera organisée via un doodle, toujours un lundi entre 12h et 14h.